

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-001-16591/24/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de l'association Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) CAP Zéro Gaspillage relatif à l'attribution d'une subvention suite à l'appel à projets "Métropole en transition"

99669

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de développer des partenariats avec les structures qui au travers de leurs actions contribuent à une meilleure appropriation des enjeux de la transition écologique sur le territoire métropolitain, la Métropole a lancé la première édition de son appel à projets (AAP) « METROPOLE EN TRANSITION, accompagner les projets de sensibilisation du grand public à la transition écologique ».

Elle entend ainsi soutenir financièrement l'organisation d'évènements permettant de sensibiliser un grand nombre d'habitants sur les sujets du changement climatique, amélioration de la qualité de l'air, préservation de la biodiversité, protection du littoral, agriculture et alimentation locale, gestion responsable des déchets, mise en œuvre d'un développement urbain et économique durable... qui sont des priorités pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour être soutenus, ces manifestations devront répondre aux objectifs suivants :

- sensibiliser le public à la compréhension des enjeux environnementaux ;
- développer une prise de conscience à l'environnement afin de faire émerger de nouveaux comportements citoyens ;
- proposer des techniques et outils de sensibilisation et d'organisation d'évènement faisant appel de l'innovation ;

Il s'adresse aux associations à but non lucratif et aux offices de tourisme.

L'appel à projet a été publié sur la plateforme de l'innovation <https://innovation.ampmetropole.fr/participation/128/4-les-appels-a-innovation.htm> du 29 janvier 2024 au 26 février 2024.

37 dossiers ont été déposés.

21 projets ont été retenus suite au jury du 6 mars.

Les projets sélectionnés portent sur l'organisation d'évènements autour des sujets environnementaux. Ils sont diversifiés sur les sujets et les communes sur lesquelles ils ont lieu. Les structures ont globalement proposé des manifestations qualitatives pour favoriser le changement de comportement par la sensibilisation. Les approches sont diverses et permettront au public d'être acteur de son avenir.

Le contenu de la manifestation ayant été ajusté depuis le dépôt du dossier, il est nécessaire de modifier le plan de financement et montant prévisionnel de l'action de l'association suivante :

- Pôle Territorial de Coopération Economique CAP Zéro Gaspillage avec le projet « Des idées au taquet ! » avec un montant qui s'élève à 45 500 € au lieu de 49 000 €.

Le soutien à cette association reste inchangé.

Ainsi, le montant total des projets s'élève à 396 073 €, avec la participation de la Métropole à hauteur de 100 600 € soit 25,40 % du montant total des projets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision n°23/1145/D du 6 décembre 2023 de la Présidente de la Métropole, portant approbation du lancement de l'appel à projets cité ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié ;
- La délibération TCM-003-16013/24/BM du 18 avril 2024 portant approbation d'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets cité.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs de la Métropole en matière d'éducation à l'environnement de transition écologique ;
- Les propositions des associations candidates ;
- L'analyse du jury du 6 mars 2024 ;
- L'évolution du contenu des manifestations.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention relative au projet Pôle Territorial de Coopération Economique CAP Zéro Gaspillage, « Des idées au taquet ! ».

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON